



*Confédération paysanne  
de Loire-Atlantique*

**2025**

**RAPPORT  
D'ACTIVITÉ**

Assemblée Générale de la  
Confédération Paysanne de  
Loire-Atlantique

Jeudi 6 mars 2025

# SOMMAIRE

RETOUR SUR LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES .....	3
LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LOIRE-ATLANTIQUE.....	4
CRISES SANITAIRES : MHE, FCO ET DNC .....	6
CRISE SANITAIRE : LE GRIPPE AVIAIRE .....	7
L'EAU, AU CŒUR DES ENJEUX AGRICOLES .....	8
L'INACCEPTABLE LOI DUPLOMB.....	9
STOP AUX VIOLENCES DANS LE MONDE AGRICOLE !.....	10
LES ACCORDS UE-MERCOSUR .....	10
LA COMMISSION FONCIER EN 2025 .....	11
FONCIER : PARTICIPATION AUX COMITES TECHNIQUES DE LA SAFER.....	12
FONCIER : LA CDPENAF .....	13
FONCIER : LES NOUVEAUX PROJETS MINIERS .....	13
COMITE GAEC .....	15
SOCIAL : ELECTIONS ET NOUVELLE COMMISSION .....	16
REPRESENTATION : LE TPBR .....	18
VIE SYNDICALE : NOUVELLE GOUVERNANCE .....	18
VIE SYNDICALE : LES SYNDICATS TERRITORIAUX .....	20
VIE SYNDICALE : NOTRE JOURNAL SYNDICAL .....	21
VIE SYNDICALE : LA COMMISSION DES RETRAITES .....	22
NOUVEAU PROJET SYNDICAL : LE LIVRE .....	22
LES ACTIVITES DE CAP 44 .....	23
TACTS44 .....	24
LE RESEAU CONFEDERATION PAYSANNE.....	25
REMERCIEMENTS.....	26

# RETOUR SUR LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Par Marie Savoy, secrétaire générale de la Confédération paysanne 44.

La Campagne des élections professionnelles s'est déroulée à cheval sur la fin d'année 2024 et le début d'année 2025. Si l'immense partie du travail mené en 2024 était en partie invisible, puisqu'il s'agissait du travail de fond (élaborer notre programme, construire une stratégie et un budget, monter notre liste...), le début d'année 2025 a été très intense en mobilisations paysannes.

- Les deux bétailières du « Bétaillère Tour » ont continué de sillonner le département à la rencontre des agriculteurs, élus locaux et citoyens (secteur Derval, Pays de Redon, CAP Atlantique et Carène, Blain, CCEG, Nantes Métropole, Sèvre et Loire).
- Une conférence de presse a été organisée le 7 janvier sur la ferme de Yohann Allain à Fay-de-Bretagne en présence de Michel Menard président du Conseil Départemental de Loire-Atlantique pour parler des enjeux du maintien de l'élevage.
- Notre second Meeting de campagne le 16 janvier à Fay-de-Bretagne en présence de Laurence Marendola, porte-parole nationale, a fait salle comble.
- Notre campagne d'appel à don pour financer la campagne a aussi été un moyen de sensibiliser aux enjeux agricoles. Nous avons récolté 27 276 € grâce à plus de 250 généreux donateurs, tant agriculteurs, agricultrices que citoyens.

Les votes se sont clôturés le 31 janvier et le dépouillement a eu lieu le 6 février en préfecture de Nantes.

## Résultats :

Collège 1, Chefs d'exploitation et assimilés :

- 42,9% FNSEA+JA
- 37,31 % Confédération Paysanne (1355 voix)
- 19,8% Coordination Rurale

Collège 4, Anciens Exploitants et assimilés :

- 40,41% FNSEA+JA.
- 34,73% Confédération Paysanne
- 24,86% Coordination Rurale.

La Confédération paysanne de Loire-Atlantique remporte trois sièges à la Chambre d'Agriculture :

- Marie Savoy, (aussi élue régionale),
- Antoine Baron,
- Albine Vaucouloux.

Le 20 septembre, nous avons invité toutes les personnes qui nous ont soutenus tout au long de la campagne à partager un moment convivial lors de la fête paysanne sur la ferme de JAVA aux Sorinières.

## **LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LOIRE-ATLANTIQUE**

Par Marie Savoy, secrétaire générale de la Confédération paysanne 44.

Discours des élus de la Confédération paysanne 44 lors de la première session de ce nouveau mandat :

« Le temps des élections professionnelles agricole est passé.

C'est toujours un temps fort pour les syndicats car c'est l'occasion d'affirmer nos projets, faire des propositions et mesurer la représentativité de chacun auprès des agriculteurs et agricultrices du département.

La Confédération paysanne de Loire-Atlantique a recueilli 37,31% des voix sur le collège 1 en Loire-Atlantique.

La Confédération paysanne remercie les 1355 électeurs et électrices (collège 1) qui lui ont fait confiance et mesure la responsabilité qu'elle a de ne pas les décevoir.

Durant la campagne électorale, la Confédération paysanne a fait des propositions pour une Chambre d'agriculture qui accompagne les agriculteurs dans les nécessaires transitions agricoles, en particulier pour faire face aux changements climatiques.

Pour une Chambre d'agriculture qui anime un dialogue serein entre la profession agricole, les élus locaux et la société civile. Pour une Chambre d'agriculture qui permette un débat constructif entre toutes les organisations professionnelles agricoles sur tous les sujets qui concernent l'agriculture. Cela peut concerner des problématiques de filière, la gestion de l'eau, le renouvellement des générations d'agriculteurs, les énergies, ou encore des problématiques sanitaires... Sur tous ces sujets, les agriculteurs et agricultrices sont en attente d'un cap et de solutions concrètes pour piloter leurs exploitations agricoles.

Bien que nous n'ayons pas remporté les élections professionnelles, nous entamons notre mandat d'élus Chambre d'agriculture avec cet état d'esprit.

Nous souhaitons être force de proposition, aux côtés de vous tous, élus de cette assemblée, pour répondre aux besoins des agriculteurs et agricultrices ainsi que des salariés de l'agriculture.

Sur de nombreux sujets, nos visions peuvent diverger, d'un syndicat à l'autre, d'une Organisation Professionnelle Agricole à l'autre.

Sur chaque problématique auxquelles les agriculteurs doivent faire face, nous pouvons trouver le dénominateur commun autour duquel nous pouvons commencer à travailler pour construire des propositions communes. Alors nous serons au service de tous les agriculteurs et agricultrices de Loire-Atlantique.

Nous avons été élus pour travailler, et en tant qu'élus de la Confédération Paysanne, nous souhaitons pouvoir apporter notre contribution au sein de cette session, mais aussi dans les commissions départementales et régionales, ainsi qu'au sein des antennes territoriales. Dans un esprit de dialogue et de coopération. »

### **Trois sessions Chambre ont eu lieu en Loire-Atlantique en 2025 :**

- 4 mars, session d'installation. Carmen Suteau est élue à la présidence. Présentation de la Stratégie Eau de la chambre d'agriculture.
- 19 Juin, La Confédération paysanne a déposé une motion contre la demande de permis exclusifs de recherche minière en Loire-Atlantique. MOTION REJETEE. Ainsi qu'une motion pour les 40 ans du label Bio, le gouvernement détourne les budgets de soutien à la filière biologique. MOTION REJETEE.
- Présentation du service REAGIR qui accompagne les agriculteurs en difficulté.
- 20 Novembre, La Confédération Paysanne dépose une motion pour une amélioration du fonctionnement démocratique de la chambre territoriale d'agriculture. MOTION REJETEE.

Présentation de la stratégie Elevage de la chambre d'agriculture. Intervention de l'ADFI agriculture française et développement International.

Notre demande de plus de dialogue et de coopération a été rejetée par la FNSEA puisque nos motions sont systématiquement rejetées malgré nos propositions de recherche de compromis. Notre demande de pouvoir être associés à la vie des antennes territoriales a aussi été rejetée. En Loire-Atlantique, seules les commissions lait, et agriculture biologique sont actives. Nous avons essayé de proposer un travail collectif sur un projet de motion en faveur d'un soutien aux filières biologiques en commission. Cette proposition a été rejetée par le Bureau de la Chambre d'agriculture. Il est à noter que des commissions existent au niveau de la chambre régionale d'agriculture, mais que les élus chambre minoritaires n'y sont invités qu'une fois par an au mieux, et qu'il s'agit de format très descendant, ou il n'est pas possible de contribuer au travail de la chambre d'agriculture.

Nous ne pouvons que regretter ce manque d'ouverture alors que de nombreux élus des autres collèges (coopération, salariés agricoles, propriétaires fonciers.) semblent ouverts à la discussion.

En fin d'année, ayant pris de nouvelles responsabilités au sein de la commission foncier de la Confédération Paysanne, Albine Vaucouloux a fait le choix de démissionner de son poste d'élue chambre d'agriculture pour laisser sa place à Charles Chevalier.

En 2026, la Confédération paysanne sera donc représentée en session chambre par Marie Savoy, Antoine Baron, et Charles Chevalier.

# **CRISES SANITAIRES : MHE, FCO ET DNC**

Par Nicolas Figureau, membre du secrétariat de la Confédération paysanne 44.

L'année 2025 a été marquée par une pression sanitaire persistante sur les élevages de Loire-Atlantique, avec des enjeux majeurs autour de la Maladie Hémorragique Épizootique (MHE), de la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) et de la Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC). Dans ce contexte, la Confédération paysanne de Loire-Atlantique s'est fortement mobilisée pour défendre les éleveurs et éleveuses, relayer leurs difficultés, et porter des positions syndicales face aux réponses gouvernementales.

Ce rapport d'activité retrace les actions menées en 2025 sur ces dossiers sanitaires, les constats de terrain, ainsi que les revendications portées par la Confédération paysanne.

## **1. Contexte sanitaire en Loire-Atlantique**

La MHE, la FCO3 et la FCO8 ont continué de se diffuser sur le territoire en 2025, touchant principalement les élevages bovins. Les conséquences observées sur le terrain incluent :

- Des pertes animales directes.
- Des baisses de production (lait, croissance).
- Des impacts durables sur la reproduction.
- Une forte charge mentale pour les éleveurs et éleveuses.

La gestion administrative de ces épizooties est restée complexe, avec des dispositifs d'indemnisation jugés insuffisants et inadaptés aux réalités des fermes paysannes. Les campagnes de vaccination, bien que nécessaires, ont soulevé de nombreuses difficultés :

- Accès inégal aux vaccins.
- Manque d'anticipation de l'État.
- Pas de communication claire de la Chambre d'agriculture.

Même si la DNC n'a pas été détectée localement en 2025, elle a constitué une source d'inquiétude majeure pour les élevages bovins. Les stratégies de prévention et les scénarios de gestion envisagés par l'administration ont suscité de fortes préoccupations, notamment :

- L'abattage total et la stratégie vaccinale
- La méconnaissance de la maladie et le manque d'information fiable.
- Les conséquences économiques et humaines potentielles.

## **2. Actions syndicales menées en 2025**

La Confédération paysanne de Loire-Atlantique a assuré un accompagnement constant des éleveurs et éleveuses impactés. Elle a participé et relayé les réunions informations sanitaires. (GDS CA) Tout au long de l'année, le syndicat a interpellé les pouvoirs publics : la DDTM, la préfecture, Chambre d'agriculture.

La Confédération paysanne 44 a participé activement :

- Aux réunions sanitaires départementales et régionales,
- Aux échanges avec la Confédération paysanne nationale,
- Aux mobilisations intersyndicales lorsque cela était possible.

Ce travail collectif a permis de renforcer la cohérence des positions syndicales.

### **3. Positions et revendications portées**

En 2025, la Confédération paysanne de Loire-Atlantique a défendu plusieurs axes forts :

- Une reconnaissance pleine et entière des pertes économiques, sanitaires et humaines subies par les éleveur/euses,
- Des indemnités rapides, justes et accessibles, sans complexité administrative excessive,
- Le refus des abattages systématiques comme seule réponse sanitaire sans la vaccination,
- Un renforcement des services publics vétérinaires et sanitaires pour pouvoir anticiper une dégradation sanitaire en 2026.

Face à la persistance des risques sanitaires, la Confédération paysanne de Loire-Atlantique restera mobilisée en 2026 pour exiger des politiques sanitaires adaptées aux fermes paysannes et anticiper collectivement les épizooties à venir. L'année 2025 a confirmé que les crises sanitaires ne peuvent être gérées uniquement par des réponses technocratiques et descendantes. Elles nécessitent une approche humaine, territorialisée et concertée. La Confédération paysanne de Loire-Atlantique continuera à se battre pour que la voix des paysans et paysannes soit entendue et respectée dans toutes les politiques sanitaires.

## **CRISE SANITAIRE : LE GRIPPE AVIAIRE**

Par Jacques Dupont, membre du secrétariat de la Confédération paysanne 44.

Cet hiver, 110 foyers en élevage ont été détectés en Pays-de-la-Loire (600 foyers en 2021/22 contre 18 en basse-cour), majoritairement situés en Vendée. Le sud-ouest est relativement épargné.

C'est la production de canards qui a été essentiellement touchée (mais aussi en dindes et parfois en poulet). Quasi exclusivement en élevage industriel (les élevages plein-air en circuit court et Labels ont été épargnés).

La pression faune sauvage est très forte. Cette année, les grues cendrées étaient touchées. Leur couloir de migration traverse la France de Nord-Est vers Sud-Ouest.

- Si les premiers foyers sont imputables à la faune sauvage et au mode d'élevage, l'explosion de production de virus consécutive à un foyer (fut-il euthanasié dès détection) et les transports contaminent à leur tour de proche en proche.

- Deuxième fait marquant et qui se confirme, la maladie se déclare majoritairement quand le poids d'animal au m<sup>2</sup> est quasiment au maximum, quelques jours avant abattage. Ou alors, après un détassage ou après mise en gavage.
- Le vaccin est efficace si on compare le nombre de foyers cette année comparé à 2021/22(Sans Vaccin) et à la pression forte « Faune sauvage » mais insuffisant pour qu'à lui seul la maladie soit éradiquée en conservant le même mode de production intensif et en bâtiment. Le vaccin abaisse la mortalité et la contagiosité : la virulence du virus mais sans l'éradiquer totalement.

En conclusion, jusqu'à 20 000€ et plus de perte de marge brute par UTH si la reprise de l'élevage a lieu fin février pour 3 mois d'arrêt.

Le CIFOG (Comité Interprofessionnel des Palmipèdes à Foie Gras) estime à 16.5 m€ les pertes pour absence de mise en place.

L'Anvol (interprofession volaille de chair) estime les pertes à 17 m€ : - Elevage ; 6.5 M€ non mise en place.

## **L'EAU, AU CŒUR DES ENJEUX AGRICOLES**

Par Albine Vaucouloux, membre du secrétariat de la Confédération paysanne 44.

Plus que jamais la gestion de la ressource en eau devient un incontournable.

Si 2025 n'a pas été marqué par la sécheresse, la qualité de la ressource et ses conséquences sur l'approvisionnement en eau potable nous préoccupent, tant pour la présence de polluants d'origine agricole que pour les coûts exorbitants engendrés par la dépollution, lorsque celle-ci est efficace.

Le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) de la Vilaine, en révision depuis 2022, a été au cœur des débats dans le nord de la Loire-Atlantique, dont le Pays de Redon est concerné par son périmètre.

Dès fin 2024, une réunion de la CLE (commission locale de l'eau) est perturbée par la FNSEA. Le 20 janvier 2025 nous publions avec nos collègues des Confédérations du 35 et 56 un communiqué de presse pour soutenir le Sage Vilaine, indispensable au vu de la dégradation des cours d'eau bretons. Plus d'une dizaine de structures partenaires et un millier de personnes se retrouvent à Redon le 22 février pour une manifestation accompagnée des tracteurs de la Confédération paysanne.

Au même moment plus de 150 élus ligériens signent un manifeste pour en finir avec les produits chimiques qui polluent l'eau potable, que nous relayons. En février également la loi déposée par le député Jean-Claude Raux concernant la sanctuarisation des aires d'alimentation des captages est adoptée à l'Assemblée mais ne pourra malheureusement pas être débattue faute de temps.

Tout au long de l'année la FNSEA fait pression sur les élus, perturbe voire annule de manière scandaleuse les différentes CLE, instance pourtant démocratique, toujours soumise au vote et dont la profession agricole (du moins le syndicat majoritaire) est représentée par les Chambres d'agriculture. Scientifiques, pêcheurs, victimes de pesticides, et autres organisations, sont à nos côtés pour dénoncer la main mise d'un seul syndicat sur la qualité de notre eau et le manque de courage d'élus et représentants de l'Etat.

Parallèlement nous avons engagé un travail sur la ressource en eau auquel les membres du comité départemental peuvent participer, nous avons ainsi accueilli des représentants d'Atlantic'eau qui nous ont expliqués les enjeux propres à chaque nappe, les difficultés, les leviers financiers possibles et comment nous pourrions mettre en communs nos compétences pour accélérer les conversions. Car les solutions existent, elles sont opérationnelles et efficaces sur d'autres territoires, d'autant que cette fameuse interdiction des pesticides sur maïs ne concerne que le périmètre rapproché des aires d'alimentation prioritaires. Le ras-le-bol monte face à une poignée d'agriculteurs qui freinent les progrès et font marche arrière par peur et manque de connaissances. Nul doute que la bataille continue en 2026.

Si la qualité dégradée de l'eau potable est inquiétante, la quantité de cette ressource vitale ne doit pas être ignorée : les épisodes climatiques extrêmes (plus de sécheresses, des épisodes pluvieux très intenses) et la pression démographique notamment sur la côte en période estivale nous interrogent également sur la rétention de l'eau et la priorisation de ses usages.

## **L'INACCEPTABLE LOI DUPLOMB**

**Par Albine Vaucouloux, membre du secrétariat de la Confédération paysanne 44.**

La loi Duplomb, en autorisant la réintroduction de pesticides jusque-là interdits et en facilitant les méga-bassines et l'agrandissement des fermes d'élevage, a remis en cause tous les efforts et avancées obtenus ses dernières années. A juste titre elle a révolté et soulevé une armée de citoyens, médecins, victimes de pesticides, agriculteurs qui ont manifesté leurs désaccords et colères dans la rue et via des tribunes.

La Confédération paysanne de Loire-Atlantique a réagi et s'est opposé à la forme initiale de la loi par communiqué de presse le 12 mai 2025.

Nous avons manifesté à Nantes en mai aux côtés des apiculteurs et rencontrés des élus avec le Tacts au mois de juin sur une ferme à Guérande. La loi a été promulguée au cours de l'été avec cependant une avancée sur le maintien de l'interdiction de l'acétamipride. Fin juin, nous nous sommes mobilisés à Paris pour l'ouverture des débats de la commission mixte paritaire avec députés et sénateurs

La loi Duplomb a fait l'objet du dossier d'octobre dans notre journal Paysan Nantais.

## **STOP AUX VIOLENCES DANS LE MONDE AGRICOLE !**

Par Albine Vaucouloux, membre du secrétariat de la Confédération paysanne 44.

En mai, conjointement au passage en force de cette loi Duplomb complètement dépassée, un « fait divers » nous a alertés et encore une fois révoltés. Un ancien président de chambre d'agriculture a pris à partie une technicienne de l'environnement à Missillac, remettant en cause les études sur les zones humides ainsi que les études scientifiques et ses indispensables connaissances et contributions à l'évolution de notre profession. C'en était trop !

Le 27 mai les paysannes du Tacts se sont rassemblés à Pontchâteau où nous avons fait un premier stop devant l'antenne de la Chambre d'Agriculture pour rappeler le contexte de la mobilisation. Pas moins de 200 personnes et 15 tracteurs ont terminé la mobilisation devant les locaux de la communauté de communes de Pontchâteau St-Gildas-des-bois où une petite délégation a pu rencontrer le Président, contrairement à l'antenne de la Chambre où les portes étaient closes. Nous avons pu réaffirmer que nous sommes force de propositions autour des enjeux de l'eau, que nous soutenons les agent/es de l'environnement, de l'OFB et de l'ANSES et que l'omerta et les pressions ne sont pas des méthodes dignes du monde agricole.

Une mobilisation réussie grâce à l'harmonie et la complémentarité de notre collectif Tacts 44, avec le Gab 44, Civam 44, Terroirs 44 , LPO, Solidarité Paysan 44, Terre de Liens Pays-de-la-Loire .

En juin nous avons enfin pu rencontrer la présidente de la Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique, Carmen Suteau, ainsi que des élus FNSEA, pour revenir sur ces faits et l'absence de réaction de la Chambre. Ce que nous en avons retenu : le bureau de la Chambre d'Agriculture ne condamnera pas les violences mais la présidente de la Chambre d'Agriculture s'est engagée à lancer un travail sur la place des femmes dans le milieu agricole. Que nous attendons toujours.

## **LES ACCORDS UE-MERCOSUR**

Par Raphaël Cocard, membre du secrétariat de la Confédération paysanne 44.

L'année 2025 a été l'avancement de l'accord UE Mercosur, en discussion depuis 1999. La commission l'a validé en septembre, les Etats membres en janvier 2026 après un report. La Confédération paysanne de Loire-Atlantique s'est mobilisée le 14 octobre 2025, à Paris, à l'appel de la Confédération paysanne nationale rejointe par de nombreux collectifs et associations.

L'agriculture sud-américaine s'appuie sur l'utilisation d'antibiotiques activateur de croissance, d'OGM, de pesticides dont plus du quart des produits utilisés sont interdits en Europe. Les élevages sont de dimensions immenses où la question du bien-être animal n'est pas du tout prise en compte. L'alimentation du bétail participe grandement à la déforestation de l'Amazonie.

Bref, grâce à toutes ces merveilles, le coût de production de la viande bovine est de 40% moindre pour les pays du Mercosur qu'en Europe, voire -60% pour le Brésil.

C'est une distorsion de concurrence flagrante, qui va fortement impacter les productions européennes, tout en affaiblissant notre souveraineté alimentaire.

L'Europe a fait le choix d'abandonner les agriculteurs, pour favoriser l'export de certains produits industriels. En acceptant d'importer des produits que l'on refuse de produire chez nous, elle ne peut que susciter la colère, assez unanime, d'une profession qui se sent trahie.

Nous sommes venus rappeler qu'il est primordial de remettre en place un minimum de protectionnisme, sans fermeture des frontières, mais en protégeant nos filières agricoles de la concurrence déloyale.

A la confédération paysanne, nous avons le mérite de la constance, puisque ce combat, contre tous les accords de libre-échange, est un fondement de notre syndicat. En effet, quelle logique à faire transiter des produits agricoles autour de la Terre alors que chacun de ces continents pourrait être autosuffisant.

## **LA COMMISSION FONCIER EN 2025**

Par Raphaël Cocard, membre du secrétariat de la Confédération paysanne 44.

En 2025, La commission foncier de la Confédération paysanne 44, s'est réunie à 4 reprises. Lors de ces réunions, nous échangeons sur les dossiers sensibles rencontrés lors des représentations dans les instances foncières. Au-delà de ce point régulier, nous avons travaillé en 2025 sur plusieurs sujets comme le logement de fonction en agriculture, l'extractivisme, et l'organisation de l'événement autour des 80 ans du statut du fermage.

Les agriculteurs ont la possibilité de construire un logement de fonction en zone agricole. Celui-ci est encadré par divers règlementations. (Code rural, code de l'urbanisme, SCOT, PLUI, jurisprudence...) Malgré cet inventaire à la Prévert, un certain flou persiste sur la notion de nécessité réelle de présence sur le site d'exploitation. La commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF), est consultée en cas de demande de permis de construire et base son avis sur la présence ou non d'habitat sur le site, la production, la taille de l'exploitation... L'élevage avec mises bas et certaines productions végétales à très forte valeur ajoutée ont plus de chances d'obtenir les autorisations d'urbanismes.

L'encadrement de ce droit est une nécessité afin d'éviter les dérives que serait la primauté du projet de vie sur le projet agricole, le mitage, l'appât du gain à la revente du bien...

Comment permettre aux paysans de se loger tout en évitant les dérives ?

Pendant la phase d'installation, il nous semble opportun de permettre et simplifier la mise en place d'habitat léger temporaire, le temps de s'assurer de la pérennité de l'exploitation.

Dans un deuxième temps, lors de l'accord de permis de construire pour logement de fonction, il nous semble important de créer un mécanisme qui lierait exploitation et logement de fonction, afin de pouvoir fiscaliser fortement lors d'un changement de destination d'un bien.

Dans les zones où l'immobilier est hors de prix, les paysans locaux doivent pouvoir se loger malgré tout. N'est-il pas souhaitable d'y élargir la possibilité de construire des logements de fonction en zone A à toutes les productions ?

Dans le cadre de la demande de permis d'exploration minière, déposée par la société Breizh ressources, nous avons rencontré par visio les porteurs de projet et le collectif d'opposants stop Taranis. Nous avons pu nous rendre compte que les porteurs de projets, bien qu'ayant des arguments pertinents sur la souveraineté en métaux rares, sont d'abord et avant tout là pour assurer des dividendes à leurs actionnaires d'outre Atlantique. Ils misent sur l'extraction d'or, matériaux des plus rentables pour faire leurs affaires. Pour les territoires concernés, le risque de pollution est réel, et la considération de leur avenir par ce genre d'entreprises plus qu'hypothétique.

Nous travaillons également à l'élaboration d'une grande fête d'anniversaire, pour un octogénaire sans qui, l'agriculture française n'aurait pas le même visage : le statut du fermage. Retenez tous la date du Samedi 11 Avril 2026 à Grandchamp des Fontaines, pour comprendre sa mise en place, se souvenir des luttes nécessaires à son application, et échanger sur ce qui le bouscule aujourd'hui. Offensive des libéraux qui pestent contre cette « entrave à la propriété privée », prêt à usage, travail à façon, mise en place des baux agrivoltaïques, montages sociétaires, baux ruraux à clauses environnementales, sont autant de sujets qui viennent menacer ou modifier son application.

Pour poursuivre la réflexion et alimenter nos débats vous êtes les bienvenus si vous souhaitez rejoindre la commission foncier !

## **FONCIER : PARTICIPATION AUX COMITES TECHNIQUES DE LA SAFER**

Par Albine Vaucouloux, membre du secrétariat de la Confédération paysanne 44.

Le point notable de l'année 2025 fut le départ en retraite de Jean-Pierre Hamon au début de l'été, pour laisser le poste de titulaire à Raphaël Cocard, avec Albine Vaucouloux en suppléante.

La mainmise de la FNSEA se poursuit au sein de la SAFER, toujours aussi peu représentative de la diversité syndicale et des avis exprimés aux élections professionnelles. La garantie financière est toujours primordiale dans les attributions, les jeunes installés ou porteurs de projet doivent donc avoir un dossier très solide. La SAFER est plus que frileuse vis-à-vis des collectivités, tels que Nantes Métropole, lorsque ces dernières s'occupent du devenir des terres agricoles, chasse gardée de la profession, pour préserver ces terres de l'agrandissement et y installer un porteur de projet.

Les représentants de la Confédération paysanne ont été présents lors de chaque comité technique en 2025, tous les mois et demi, ainsi que lors de réunions locales comme à Auessac pour dénouer des désaccords, en défendant le respect du schéma des structures lors des attributions et dénonçant si nécessaire les dérives de la cogestion FNSEA-SAFER.

## **FONCIER : LA CDPENAF**

Par Rémi Le Coz, membre du comité départemental de la Confédération paysanne 44.

Cette année a été particulièrement chargée au niveau de la CDPENAF (Comité départemental de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers) avec 15 rencontres du comité et entre 3 et 6 consultations électroniques par semaine. Les prochaines élections municipales approchant nous avons reçus les PLUI de nombreuses communes ainsi que les SCOT qui restaient à valider avant la fin 2025, Nous avons vu également plusieurs projet de méthanisation, et les projets d'agrivoltaïsme font leur apparition de plus en plus régulièrement à l'ordre du jour.

Les consultations électroniques concernent la plupart du temps des dossiers plus simples qui ne nécessitent pas un échange en comité comme les changements de destination de bâti agricole ou des permis de construire de hangar photovoltaïque mais qui demande beaucoup de temps chaque semaine,

J'ai rejoint Jean-Pierre Hamon en CDPENAF au mois de juin pour un tuilage, pour pouvoir comprendre ce comité, et apprendre à ses côtés toutes les spécificités des règles d'urbanismes liés aux espaces naturels, agricoles et forestiers et aux enjeux liés à leurs artificialisations et je le remercie pour cet accompagnement, Je reprends donc ce mandat en ce début d'année 2026 et je serai accompagné de Bernard Bouté pour assurer la représentation de la Confédération paysanne 44.

## **FONCIER : LES NOUVEAUX PROJETS MINIERS**

Par Rachel Perez, vice-présidente de la Confédération paysanne 44.

Courant 2023, Breizh Ressources, filiale française de l'entreprise canadienne AURANIA (enregistrée aux Bermudes) a déposé trois Permis Exclusifs de Recherche Minière (PERM), recouvrant près de 850 km<sup>2</sup> du Massif Armoricain, et qui concernent 42 communes au total.

Trois projets distincts sont menés de front par la start-up basée sur Lorient, « spécialisée dans l'étude géologique du sous-sol, et l'exploration de ressources minérales et de métaux rares » :

- EPONA : 51 km<sup>2</sup> dans le Morbihan.
- TARANIS : 360 km<sup>2</sup> à la confluence des départements d'Ille-et-Vilaine, Morbihan et Loire-Atlantique, au niveau notamment du Pays de Redon (2 communes du 44 concernées : Massérac et Guémené-Penfao).

- BELENOS : 440 km<sup>2</sup> entre le Maine-et-Loire et la Loire-Atlantique (8 communes concernées du 44 : Moisdon-la-Rivière, Petit Auverné, Grand-Auverné, Saint-Julien-de-Vouvantes, La Chapelle-Glain, Le Pin et Vallons-de-l'Erdre)

Son objectif : partir à la recherche d'une quarantaine de minéraux et terres rares dont l'or, le lithium, le plomb et l'antimoine, très utiles pour la confection des technologies employées aux services de l'électronique et des énergies renouvelables.

Ces trois PERM ont été octroyés en décembre 2025, le premier pour une durée de trois ans et les deux autres pour cinq ans, tous renouvelables.

D'après la Préfecture du Morbihan, « seuls 5 % des PERM débouchent sur une demande d'autorisation d'exploiter », pour laquelle aucune entrave n'est faite dans le respect du code minier en vigueur.

D'après les demandes de PERM déposées par Breizh Ressources, les forages d'exploration pourraient potentiellement commencer d'ici à 2030 !

D'après plusieurs de leurs annexes, l'entreprise espère trouver jusqu'à 8 g d'or par tonne de roche soit une occurrence très supérieure à la moyenne mondiale.

Il faut savoir qu'en 2021, l'or se vendait 45 000 € la tonne (on est prêt à creuser jusqu'à 300 mètres de profondeur pour obtenir 2 g/T). Aujourd'hui, le marché mondial propose 75 000 € la tonne, il devient donc très rentable de forer même jusqu'à 600 mètres, compte tenu du grammage espéré. D'autant plus que dans les secteurs visés, il existe déjà des anciennes mines d'or.

Breizh Ressources a budgétisé un montant de 250 millions d'euros pour l'exploration, avec une possibilité de revendre un site qui a obtenu une autorisation d'exploitation jusqu'à 5 milliards d'euros. C'est ce que fait déjà AURANIA à l'international.

Même si le Ministre de la Transition Énergétique, favorable à cette exploration, parle de « souveraineté » en termes de ressources, nous n'avons pas d'assurance qu'une entreprise française ou européenne rachète les sites car les ventes se feraient au plus offrant.

Nous n'avons pas non plus l'assurance que ces ressources soient transformées et employées en France au service de cette « souveraineté » car le marché est international.

De plus, il est connu que les exploitations minières sont sources de nuisances, de pollutions et de risques sanitaires pour le territoire qui les accueille : l'ARS est clair à ce sujet.

Actuellement, le seul moyen légal de contrer l'exploration sur les parcelles par la société Breizh Ressources est de remplir un formulaire de refus par les propriétaires de foncier agricole mis à disposition par Eaux et Rivières de Bretagne, et à leur renvoyer. Et en tant que preneur en fermage, il est possible de faire remplir ce document par nos propriétaires respectifs pour les parcelles des zones concernées.

## **Les questions que se pose la Confédération paysanne 44 sont les suivantes :**

- Dans un contexte de pollutions généralisées (sol, eau, air) et de tensions hydriques, comment s'assurer de la préservation des masses d'eau en quantité et en qualité ?
- Dans un contexte de spéculation sur le foncier agricole et de disparition de terres agricoles, comment s'assurer de la préservation et de la transmission de nos fermes ?
- Quid de la gestion des retenues de boues contaminées par la chimie employée pour l'extraction des minéraux et métaux ?

En 2025, la Confédération paysanne 44 s'est penchée sur la question de l'extractivisme et dans le cadre de ces projets miniers a mené plusieurs actions :

- Réunion inter-Confédérations paysannes (35, 56 et 44) à St Nicolas de Redon avec une présentation des projets miniers par le collectif STOP TARANIS début 2025.
- Visio en inter-Confédérations paysannes (35, 56 et 44) avec des représentants de Breizh Ressources le 02/06/25.
- Proposition d'une motion chambre d'agriculture le 17/06/25.
- Contribution à la consultation publique pour le projet TARANIS courant été 2025.
- Envoi de courriers informatifs aux agriculteurs et agricultrices du secteur BELENOS.
- Suivi des évolutions et travaux menés en lien avec les collectifs d'opposition Eaux et Rivières de Bretagne, STOP TARANIS et STOP BELENOS.

Au sein de la Confédération paysanne 44, nous devons mener un débat de fond sur l'extractivisme car nos fermes utilisent des technologies qui ont besoin de ces terres rares. Et d'autres questions sous-jacentes se posent :

- Quid de la décroissance sur nos fermes ?
- Quid de l'utilisation de ces terres rares pour la transition énergétique ?

Une chose est sûre : le foncier agricole, l'eau, la biodiversité et la santé humaine ne doivent pas être sacrifiés aux profits de quelques entreprises quelles qu'elles soient !

## **COMITE GAEC**

Par Laurent Douet, représentant de la Confédération paysanne au sein de ce comité.

Cinq rencontres au cours de l'année, avec 9 participants en moyenne et 293 dossiers ont été étudiés, dont :

- 108 pour des modifications statutaires,
- 51 pour transformation,
- 35 pour dissolution,

- 81 demandes de dérogation pour 28 activités extérieures, 22 GAEC unipersonnel, 12 activités, 8 locations immobilières, 12 divers (achat revente -méthanisation -prestation de service).

### **135 contrôles GAEC contrôle en 2025.**

La Loire-Atlantique, c'est 1 103 GAEC, de 1 ha à 742 ha, la SAU moyenne est de 177 hectares exploités par 2,34 associés. 900 de ces exploitations possèdent des bovins.

GAEC de moins de 15 hectares : ils sont au nombre de 47 dans 46% exploités en bio. Maraîchage à 79 pour cent puis vigne et apicole.

GAEC de 15 à 350 hectares : ils sont les plus nombreux 921. SAU moyenne 171 hectares pour 2,30 associés (de 1 à 7). La part d'herbe dans la SAU représente 49 %. 29 % de ces GAEC sont exploitées en bio.

GAEC de plus de 350 hectares : d'une surface moyenne de 446 hectares (350 à 742). Ils sont au nombre de 53 et gérés par 3,11 associés (de 2 à 7). 6 sont en Bio. Seulement 4 de ces exploitations n'ont pas de bovins.

GAEC et élevage : les GAEC pratiquant l'élevage sont au nombre de 918 (sur 1103). Ils ont une SAU moyenne de 189 ha de (15 à 742). 98% ont des bovins (898). 2% ont des ovins (20) et bov-ov. 2% ont des caprins (21)

Une surface moyenne des GAEC qui augmente. Certains rapprochements d'exploitations éloignées géographiquement peuvent interroger.

Une proportion d'herbe dans l'assolement non négligeable.

De l'élevage qui résiste.

Une proportion d'exploitations en bio respectable même si inversement proportionnelle à la surface exploitée.

En mars 2026, Maxence Kaczmareck remplace Laurent Douet en tant que représentant Confédération paysanne à la Formation Spécialisée GAEC.

## **SOCIAL : ELECTIONS ET NOUVELLE COMMISSION**

Par Manue Josse, membre du secrétariat de la Confédération paysanne 44.

En 2025 à la suite des élections chambre d'agriculture, il a été décidé de réactiver la commission sociale de la Confédération Paysanne 44.

Les élections MSA 44/85 ont été l'occasion pour nous de présenter des listes dans différents cantons. En peu de temps nous avons réussi à trouver des candidats et candidates et 30 délégués ont été élus sur 109 au total. On peut se féliciter de cette mobilisation.

Nous avons pu participer à l'AG MSA et avons pris la parole pour demander le droit à une retraite digne à égalité avec les autres catégories sociales professionnels et une accélération des procédures de reconnaissance de maladies professionnelles liés aux pesticides.

En septembre, nous avons été conviés à une visite des locaux à St Herblain, ce qui nous a permis de prendre connaissance de cet organisme et des différents services que propose la MSA.

La MSA est une entreprise privée placée sous la triple tutelle des ministères de l'agriculture, de la sécurité sociale et du budget. Elle gère notamment l'ensemble de la protection sociale pour le monde agricole : actifs, retraités, employeurs salariés des CUMA, Chambre d'agriculture, structures agricoles, lycées agricoles et coopératives. A noter, que les salariés des industries agroalimentaires privés (tel que Lactalis par exemple) font partie du régime général.

C'est un principe de guichet unique qui recouvre les cotisations et contributions sociales, l'assurance maladie, verse les prestations familiales et les retraites, veille à la sécurité au travail, et assure les actions d'accompagnement du grand âge.

La cour des comptes a récemment interpellé la MSA au sujet de :

- Sa situation financière qui fait appel largement à la solidarité nationale.
- Une qualité de service aux usagers disparate.
- Sa gouvernance. Actuellement, la majorité est aux actifs agricoles alors que ce sont les salarié.es qui sont plus nombreux et nombreuses.

Plusieurs d'entre nous ont fait une formation sur la santé mentale et aussi sur la prévention au mal être. Nous faisons désormais partie de la cellule « sentinelle » qui travaille sur ces sujets.

Nous sommes assez actifs aux réunions proposées et force de propositions malgré les difficultés rencontrées sur la compréhension de notre rôle de délégué.es. Nous espérons que nos projets aboutiront en 2026.

A l'automne, la commission sociale s'est réunie pour la 1ère fois. Ça a été l'occasion de faire connaissance car pour la plupart on ne se connaissait pas. Nous avons essayé de recenser les problèmes rencontrés avec la MSA. Nous avons à cœur de mettre les enjeux sociaux de la profession au sein de la conf'44 et les idées ne manquent pas.

Pour 2026, nous prévoyons 2 rencontres sur les sujets liés aux pesticides, la prévention au mal être. En lien avec la commission retraité, nous proposerons aux personnes intéressées de s'investir dans les CCAS (Caisses Centrales des Activités Sociales) de vos communes qui se renouvelleront avec les élections municipales. Pour information, les CCAS sont ouvert à tous et toutes, il n'y a pas besoin d'être élu.es.

Prochainement, nous vous ferons parvenir les contacts des délégué.es MSA de notre liste via l'info lettre de la conf'44 car la MSA ne peut pas donner nos contacts.

N'hésitez pas à rejoindre la commission si ces sujets vous intéressent.

## **REPRESENTATION : TRIBUNAL PARITAIRE DES BAUX RURAUX**

Par Dominique Piffeteau, représentant au TPBR POUR la Confédération paysanne 44.

En 2025, le Tribunal Paritaire des baux ruraux s'est réuni de manière régulière à six reprises. C'est toujours frustrant de recevoir un ordre du jour très chargé mais qui au final au gré des reports parfois successifs demandés par les avocats cela se traduit par seulement 2 ou 3 affaires à traiter alors qu'il y en avait une quinzaine de prévues au départ.

Les litiges entre fermiers et propriétaires qui nous arrivent concernent la plupart du temps un défaut de paiement de la part du fermier ou volonté de reprise des terres par le propriétaire. Également quelques exactions de certains fermiers comme la coupe ou l'arrachage d'arbres et de haies ou l'entrave de la part de propriétaire à la bonne exploitation par le fermier (passage obstrués ou interventions illégales sur les parcelles louées).

D'abord vue en conciliation, certaines affaires se résolvent entre les deux parties avant ou après l'audience. Quand il n'y a pas de conciliation possible les affaires reviennent en plaidoirie à l'issue de laquelle le tribunal doit rendre son jugement.

Le TPBR s'appuyant sur le code rural et le statut du fermage pour trancher le litige, globalement il y a consensus entre les assesseurs (Confédération paysanne – FNSEA – propriétaires) pour faire appliquer la loi.

Pour l'année 2026 le fonctionnement du tribunal va être très perturbé puisque depuis novembre 2025 il n'y a plus de juge titulaire au TPBR et la juge remplaçante qui a été nommée prend sa retraite en mars. L'audience de mai a été réfutée et nous espérons retrouver un titulaire rapidement pour que celle de juillet ait lieu et qu'il n'y ait pas une valse des juges comme nous l'avons connu il y a quelques années.

## **VIE SYNDICALE : NOUVELLE GOUVERNANCE**

Par Nicolas Figureau, membre du secrétariat de la Confédération paysanne 44.

### **Le nouveau secrétariat**

Dans la continuité des élections professionnelles agricoles, de la dynamique insufflée par la campagne et de l'émergence de nouveaux adhérents ainsi que du départ de Jean Christophe Richard, nous avons composé un nouveau secrétariat. Ce changement s'inscrit dans une volonté de renforcer notre efficacité, d'améliorer la coordination et de consolider nos activités dans les différentes institutions agricoles et accompagner nos adhérents dans leur quotidien.

En 2025, ce nouveau secrétariat est composé :

- Président : Antoine BARON

- Vice-présidente : Rachel PEREZ
- Secrétaire générale : Marie SAVOY
- Trésorière : Joëlle HAZEMANN
- Secrétaires : Manue JOSSE, Jaques DUPONT, Albine VAUCOULOUX, Nicolas FIGUREAU, Raphael COCAUD

Nous nous réunissons en visio tous les lundis et présentiel un mois sur deux dans nos locaux à Nantes. Ces temps servent à organiser nos différentes représentations à la chambre d'agriculture de Loire-Atlantique et à la chambre régionale, et dans les diverses instances/groupes de travail. Ces temps de rencontre nous permettent également de construire nos revendications sur les grands sujets qui ont traversé l'année :

- les élections de la chambre d'agriculture,
- la Loi Duplomb,
- les crises sanitaires : MHE, FCO, DNC, grippe aviaire,
- les accords du Mercosur,
- les projets miniers en Nord Loire,
- la problématique de l'Eau.

Ces différents évènements nous ont amené à organiser des mobilisations, éditer des courriers de presse, rencontrer des élus (maire, communauté de communes, députés) pour exprimer nos revendications et défendre les intérêts d'une agriculture paysanne. Nous nous réunissons également pour faire vivre le syndicat départemental par l'organisation d'évènements : ciné débat, fête paysanne, café installation, mise en place de commissions (social, foncier...). Nous participons aux réunions du comité départemental pour être à l'écoute des problématiques des différents territoires.

## **Le Comité départemental**

Le comité départemental se réunit tous les deux mois en physique dans nos locaux à Nantes. Il est composé :

- des membres du secrétariat départemental,
- des responsables syndicaux (président, trésorier, secrétaire),
- des différents territoires (Vignoble, Pays de Retz, Nantes métropole, Ancenis, Châteaubriant, Pontchâteau, Guérande),
- du rédacteur du Paysan Nantais
- des personnes siégeant pour un mandat Confédération paysanne (type SAFER, CDI, ...).

Les différentes rencontres permettent les débats internes à la Conf' pour tracer une ligne syndicale qui sera mise en œuvre par le secrétariat.

En 2025, le comité départemental a validé la composition du nouveau secrétariat par vote. Lors de ces rencontres, il y a toujours un tour des territoires sur la dynamique syndicale, les problématiques locales, et la prise du « pouls » de la conjoncture.

Dans l'année, le Comité départemental :

- A mis en place un groupe de travail sur la MHE/FCO,
- A créé la commission finance et communication,
- A préparé un cycle de formation sur le foncier avec la commission foncier,
- A rencontré le service du remplacement du 44 pour échanger sur les problématiques de remplacement.

Il participe à l'organisation d'un évènement pour l'anniversaire des 80 ans du fermage.

Le comité départemental a entamé un travail sur l'eau et ses enjeux sur le département (quantité, qualité et gouvernance). Le comité cherche à comprendre les enjeux, monter en compétence sur le sujet, connaître les leviers et les possibilités d'action pour faire évoluer l'agriculture. Il a pour cela rencontré sur une demi-journée Atlantic'eau. Ils nous ont expliqué leur fonctionnement, leurs missions, leur réseau sur la Loire-Atlantique, ainsi que les connexions avec les autres départements pour la distribution de l'eau. Ils nous ont expliqué leurs problématiques sur les zones de captages avec les nitrates et les résidus phytosanitaires.

Le comité départemental a eu l'occasion de débattre sur de nombreux autres sujets d'actualité au cours de l'année : les accords du Mercosur, la loi Duplomb, les crises sanitaires... Il n'a pas été toujours facile de se mettre d'accord, mais la diversité de ses participants et la richesse des débats permet de trouver des consensus pour défendre nos valeurs.

## **VIE SYNDICALE : LES SYNDICATS TERRITORIAUX**

Par Marie Savoy, secrétaire générale de la Confédération paysanne 44.

En plus de la vie quotidienne du syndicat qui consiste à représenter et défendre les adhérents et adhérentes dans le quotidien de leur métier, la Confédération Paysanne a organisé de nombreux évènements sur des sujets qui concernaient l'agriculture et l'alimentation. Ces évènements ont été organisés l'initiative ou en coopération avec les équipes locales. Voici une liste non exhaustive des évènements organisés :

### **Ciné-débats**

- « Tu nourriras le monde » La Turballe, Nozay, à Héric
- « la ferme des Bertrand » à Redon
- « Le village qui voulait planter des arbres » à Chateaubriant

### **Fêtes paysannes**

- Veillée paysanne autour du livre les « noix de la justice »

- Fête Paysanne aux Sorinières sur la ferme maraichère et festive de JAVA le 20 septembre
- Fête paysanne à Blain le 27 septembre
- Journée conviviale des retraités au Gavre

### **Conférences, Café-débats, apéro-débats**

- Conférence sur les perturbations électriques à Auessac
- Café information sur les maladies professionnelles liées à l'utilisation des pesticides à St Julien de Vouvantes (avec l'association Victimes des pesticides de l'ouest).
- Conférence sur les maladies professionnelles liées aux pesticides lors de l'AG de la commission retraités à Blain (avec l'association Victimes des pesticides de l'ouest).

La Confédération paysanne a aussi organisé les assemblées générales habituelles des syndicats territoriaux, les réunions de bureaux locaux, ainsi que divers événements comme les apéro-cotisations, conférences de presses, rencontres d'acteurs du territoire (élus, associations...) sur de nombreux sujets.

## **VIE SYNDICALE : NOTRE JOURNAL SYNDICAL**

Par Bernard Bouté, directeur de publication du Paysan Nantais.

Pour faire simple, l'année 2025 est la dernière d'un cycle démarré en 1997. Un cycle qui se termine sur un constat un peu amer : avons-nous toujours les moyens, financiers ou humains, de réaliser un mensuel papier de 12 pages ?

La perte des subventions de la Région, a mis un terme au numéro régional réalisé un mois sur deux. Le comité de rédaction départemental, souhaitant respecter les engagements, a réalisé les numéros d'octobre, novembre et décembre.

Cette situation n'a fait qu'accentuer des questions que nous nous posons déjà depuis quelques années. A l'ère du numérique, un journal papier a-t-il toujours sa place ? Et, si oui, sous quelle forme et avec quel contenu ? Ce fut la raison de l'envoi d'un questionnaire de « satisfaction », avec le numéro de septembre. Si les réponses étaient plutôt positives, elles n'étaient pas suffisamment nombreuses pour en tirer de véritables conclusions.

Le journal a deux fonctions principales : rendre compte de l'activité de la structure à travers les pages syndicales, et, par le biais du dossier, alimenter la réflexion sur des sujets en lien avec l'activité agricole. Si nous nous interrogeons sur la suite du journal, et de manière plus générale, sur la communication du syndicat, le cœur du sujet, c'est de savoir ce qu'attendent les adhérents.

Le monde évolue, les modes de communications évoluent, et nos adhérents également.

Nous sommes à la croisée des chemins ; quelles que soient les formes de communication à mettre en place, quels que soient les sujets et les informations à mettre en avant, nous avons besoin de vous.

Une communication réussie, c'est une communication qui touche et intéresse ceux à qui elle est destinée.

## **VIE SYNDICALE : LA COMMISSION DES RETRAITES**

Par Josep Pelé, responsable de la commission des retraités.

L'évènement marquant de l'année 2025 fut les élections MSA.

Les retraités ont rejoint avec entrain la dynamique de ces élections aux cotés des actifs. Nous avons été présents lors de la campagne et quelques-uns d'entre nous ont été candidats. Il faut dire que notre cœur de métier est le social, la retraite, la santé y ont une large part.

Nous avons aussi apprécié la remise en route de la Commission Sociale où là aussi quelques-uns d'entre nous se sont engagés. Ce travail partagé avec les actifs est un enrichissement pour chacun.

A l'automne nous nous sommes retrouvés pour notre journée conviviale annuelle. Après un brillant exposé concernant le maquis de Saffré, l'après-midi fut consacré à la maison de la forêt et à l'exploitation de cette forêt domaniale. Ce fut riche d'enseignement.

Nous n'oublions pas non plus l'association des victimes des pesticides où Jean-Yves et Gilles et bien d'autres avec pugnacité se battent pour la reconnaissance des maladies professionnelles.

Tout cela est lié avec notre soutien à la loi sur la protection des sites de captage.

Et surtout de promouvoir avec vous une politique agricole soucieuse de ses travailleuses et travailleurs et de l'environnement.

Bon courage à toutes et à tous.

## **NOUVEAU PROJET SYNDICAL : LE LIVRE**

Par Marie Savoy, secrétaire générale de la Confédération paysanne 44.

Sous l'impulsion de la commission retraitée de la Confédération paysanne 44, et accompagné par des administratrices et salariés, un ouvrage retraçant l'histoire syndicale agricole du département verra le jour en 2026.

Destiné au grand public, ce livre vise à transmettre l'histoire agricole de ce territoire, d'un mouvement collectif de paysans et paysannes qui refusaient (et refusent encore) le modèle agricole dominant, et plus largement d'une certaine idée de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Si ce livre sera bien un ouvrage « historique », le but est de faire prendre conscience aujourd'hui de l'importance du collectif et de la lutte.

De la « pré-Confédération paysanne » des années 1970 aux années 2020, passant de la gestion de la Chambre d'agriculture, à Notre-Dame-des-Landes ou des conflits autour du lait, l'idée est de montrer que l'union fait la force et que le consensus peut amener à faire avancer concrètement ces revendications.

Découpé en 8 parties, ce livre balayera plus de 50 ans d'histoire syndicale. Chaque partie donnera lieu à des entretiens croisés entre acteurs concernés. Animé par une autrice nantaise, elle sera chargée de recueillir et synthétiser ces témoignages pour les rendre accessibles au grand public. Un focus sera également mis sur des luttes emblématiques du département, racontées en bande dessinée. Enfin l'ouvrage sera largement illustré de photos, archives et iconographies divers afin de donner à voir la richesse de cette histoire.

Ce projet a bien avancé lors du second semestre 2025, en partenariat avec :

- Audrey Deniaud : Autrice et biographe. Elle a notamment sorti un livre sur l'histoire de la CUMA Saint Joseph (44).
- Lucie Castel : Graphiste et autrice de bande dessinées. Elle remporte en 2020 le prix de la BD historique de Cheverny pour son travail sur Giambattista Belzoni.
- Le CHT : Ce livre est élaboré en étroite collaboration avec le Centre d'histoire du travail de Nantes dont les compétences en font un partenaire privilégié.
- Mais aussi : de nombreux paysans et paysannes ayant vécu l'histoire de la

Confédération paysanne de sa création à aujourd'hui, qui ont accepté de participer à de nombreux entretiens collectifs.

## **LES ACTIVITES DE CAP 44**

Par Cap44.

En 2025, 10 cafés installation-transmission ont été organisés par Cap44 et soutenus par les syndicats territoriaux de la Confédération paysanne. Près de 180 personnes ont assistés à ces évènements. Cette année, des thématiques précises ont été abordées sur les territoires :

- Agriculteurs en difficulté.
- Les dynamiques collectives agricoles.
- La technologie dans les fermes.
- Du temps pour moi.
- S'installer à Plessé.
- S'ancrer sur son territoire.
- Cultivons ensemble l'avenir agricole du territoire Sud-Estuaire.

Par ailleurs, Cap44 a continué à travailler sur la mise en réserve de ferme. Via des expérimentations menées en partenariat avec la SCIC Champs à Venir (ex SCIC Nord Nantes), Terres en Vie et l'Etable Nantaise, et différentes collectivités territoriales.

## Expérimentation plein air en élevage de volaille et porc

Suite à une très forte mobilisation de la Confédération paysanne pour défendre l'élevage de volaille plein air face aux crises sanitaires d'Influenza aviaire, une expérimentation d'ampleur nationale a été menée, à laquelle Cap44 a pris part.

137 fermes ont participé à l'enquête (88 fermes en volailles et 49 fermes en porcs), dont 20 en Pays de la Loire (13 en volaille et 7 en porc).

L'expérimentation qui comportait une analyse de risques dans chacune des fermes et la mise en place de protocoles spécifiques s'est achevée par la publication d'un recueil des résultats et un séminaire national organisé par la FADEAR.

En 2025, Cap44 a continué à travailler sur les SCOP en agriculture, en partenariat avec la CIAP. Cap44 a organisé des formations qui s'adressent à tous les agriculteurs et agricultrices, sur les thèmes de la transmission et du travail en collectif :

- Demain on s'associe
- Associés tenir le cap !
- Elaborer son projet de transmission
- Les clés pour avancer dans son projet de transmission
- Estimer la valeur de ma ferme.

## LE RESEAU TACTS44

Par Marie Savoy, secrétaire générale de la Confédération paysanne 44.

Le collectif « Tous pour une Agriculture Citoyennes, Territoriale et Solidaire » regroupe les structures qui gravitent autour de l'agriculture paysanne : le GAB44, CIVAM44, la Confédération Paysanne 44, Terroirs44, Cap44, Accueil Paysan, Solidarité Paysan 44, La CIAP44, Terre de lien Pays de la Loire. Il est à noter que la LPO a choisi de quitter le collectif dans le courant de l'année.

Les événements marquants de l'année 2025 au sein du TACTS qui ont particulièrement concerné notre syndicat sont :

- Stand commun à la fête des solutions écologiques à Châteaubriant le 24 mai.
- 19 juin conférence de presse à Guérande contre le projet de loi Duplomb.
- Stand commun à la Fête paysanne sur la ferme de Java aux Sorinières le 20 septembre.

# **LE RESEAU CONFEDERATION PAYSANNE**

Par Antoine Baron, président de la Confédération paysanne 44.

## **La Confédération paysanne Pays-de-la-Loire**

Souvenez-vous, au mois de décembre 2024, nous manifestions suite aux annonces de coupes budgétaires de la région des Pays de la Loire risquant de mettre nos structures en difficulté. Cela a été sans appel pour notre réseau régional. La perte de cette subvention ne permet plus de maintenir un poste à temps complet, il a fallu repenser notre organisation régionale. Les missions salariées ont été analysées afin de maintenir un poste à minima à temps partiel.

En septembre 2025, nous avons dit au revoir à Annabelle Monthé-Lopez après plus de 10 ans de vie professionnelle dans notre réseau, d'abord à la Confédération paysanne de Mayenne puis celle des Pays-de-la-Loire. Et c'est Louis Chalet-Guillet, qui a repris ce poste à temps partiel depuis le 1er septembre 2025.

## **La Confédération paysanne Nationale**

Tous les 2 ans, le Congrès national a lieu dans un département de notre réseau et c'est en 2025 qu'il s'est tenu en Haute Marne. Le congrès est l'occasion de se rencontrer entre confédérés de différents départements. C'est l'occasion de confronter nos réalités et d'apprendre des uns et des autres. Pendant 3 jours, nous revenons sur les 2 dernières années de la Confédération paysanne et nous échangeons sur nos objectifs des deux prochaines années.

A cette occasion, nous élisons un nouveau comité national composé de représentants de chaque région. Pour les Pays-de-la-Loire, c'est Eudes Gourdon, Estelle Marotte et Stéphane Durand qui ont été élus pour nous représenter au niveau national.

## REMERCIEMENTS

L'année 2025 a été riche et intense pour la Confédération paysanne de Loire-Atlantique. Nous remercions toutes les paysannes et paysans, quels que soient leur niveau d'engagement, qui ont contribué à faire vivre notre syndicat. Nous saluons celles et ceux qui donnent de leur temps et participent différentes commissions pour construire nos positionnements sur tous les sujets agricoles. Nous saluons celles et ceux qui représentent la Confédération paysanne dans les instances officielles du département ainsi qu'aux niveaux régional et national. Ces représentations sont essentielles, elles permettent de diffuser les valeurs de la Confédération Paysanne, de défendre et d'informer les adhérents des actualités agricoles.

L'année 2025 a été une année électorale, nous remercions donc les agriculteurs et agricultrices, actifs et retraités qui ont donné leur voix, et leur confiance dans le projet que nous avons défendu pendant la campagne, confirmant notre forte représentativité en Loire-Atlantique.

Enfin, le comité départemental et le secrétariat de la Confédération Paysanne 44 remercient toute l'équipe salariée pour son travail et son investissement, sa réactivité et son accompagnement au quotidien au service de notre projet, et au service des paysannes et paysans.